

RÉNOVAL

l'espace s'invente sur terre

EXTENSIONS. VERANDAS. PERGOLAS



FAITES CONFIANCE À UN EXPERT AGRÉÉ PROCHE DE VOUS

VU À LA



OFFRE PROMOTIONNELLE
DU 27 AVRIL AU 23 MAI 2026

150[€]

TOUS LES 1 000[€] D'ACHAT
SUR LES 300 PREMIÈRES
EXTENSIONS OU VÉRANDAS ACHETÉES*

*Offre valable sur les 300 premières extensions ou vérandas achetées du 27 avril au 23 mai 2026, hors installation, non cumulable avec promotions et devis en cours. Voir conditions en magasin. **Voir conditions générales du crédit au dos.

www.renoval.com

AGRANDISSEZ
VOTRE ESPACE
DE VIE

À PARTIR DE
158[€]**
PAR MOIS

RÉNOVAL

l'espace s'invente sur terre

EXTENSIONS. VERANDAS. PERGOLAS



Votre expert agréé vous accompagne de la conception à la pose pour un projet 100% personnalisé !



DEVIS GRATUIT AVEC ÉTUDE 3D

PLUS DE 90 EXPERTS AGRÉÉS EN FRANCE

CONFIGURATEUR 3D EN LIGNE

NOS ENGAGEMENTS

- Vous conseiller et vous proposer un **projet sur-mesure**
- Établir un **devis détaillé**
- Créer **gratuitement un visuel 3D** de votre projet
- Prendre en charge **vos formalités administratives**
- **Vous accompagner** à chaque étape de la construction
- **Garantir** une **pose professionnelle** et soignée

RETROUVEZ-NOUS SUR LES PLUS GRANDS MÉDIAS



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Exemple (hors assurances facultatives) : pour un crédit lié à une vente d'un montant total de 20 000 €, **Montant total du crédit : 15 000 €**, remboursable en **120 mensualités de 158,15 €** hors assurances facultatives. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 4,98%** hors assurances facultatives. Taux débiteur fixe de 4,87 %. Perceptions forfaitaires : 0 €. Coût total du crédit : 3 978 €. **Montant total dû par l'emprunteur : 18 978 €**. Première échéance à 30 jours.

** Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) - hors garantie perte d'emploi : 3,14 % soit un coût mensuel de l'assurance de 22,00 € en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 2 700 €. Contrat d'assurance facultative n°5013 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Perte d'Emploi) souscrit par FINANCO auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances. Offre valable du 27 avril au 23 mai 2026 et réservée à des crédits d'un montant minimum de 1 000 € et maximum de 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 180 mois. Le TAEG fixe (hors assurances facultatives) varie de 5,98 % à 4,98 % en fonction du montant emprunté et de la durée du crédit. Sous réserve d'acceptation par FINANCO - SA à directeur et conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € - RCS de BREST B 338 138 795 - Siège social : 335, Rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 GUIPAVAS. Société de courtage d'assurances, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr). Cette publicité est conçue et diffusée par RÉNOVAL, 84 rue François de Chabot 49360 YZERNEY, RCS d'Angers B 328 051 057 qui n'est pas intermédiaire en opérations de banque et service de paiement. Les points de vente apportent leurs concours à la réalisation d'opérations de crédit à la consommation en leurs qualités d'intermédiaires de crédit non exclusif de Financo et sans agir en qualité de Prêteur. Cet intermédiaire de crédit peut également être soumis au statut d'intermédiaire en Opérations de Banque et Service de Paiement (OBSPP) dans ce cas son numéro d'immatriculation à l'ORIAS (consultable sur www.orias.fr) est affiché à l'accueil.

VOTRE EXPERT AGRÉÉ